

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-24-0937 du 08/04/2024**

Arrêté du 18 mars 2024

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Délégation encadrement supérieur et talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 18/03/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT ET CLASSEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE DIRECTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**



**ARRÊTÉ**

portant détachement et classement dans le statut d'emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,  
CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-1454 du 23 novembre 2022 portant diverses dispositions relatives à l'échelonnement indiciaire applicable à l'encadrement supérieur de l'État ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2023 portant nomination d'une contrôleur budgétaire et comptable ministérielle.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le cadre dont le nom suit est classé dans un emploi de direction de la Direction générale des finances publiques selon les modalités indiquées ci-après :

Situation antérieure						Classement dans l'emploi de direction						
Nom	Prénom	Grade ou emploi	Échelon	Indice majoré	Date d'entrée dans l'échelon	Date d'effet	Grade après reclassement	Niveau	Groupe SE	Échelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
PHANER	Hélène	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au 2 <sup>ème</sup> grade	13	1205	09/11/2023	09/11/2023	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au grade transitoire	2	2	8	1205	01/07/2022
PHANER	Hélène	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au grade transitoire	8	1205	09/11/2023	09/11/2023	Responsable de service FIP de groupe 2 niveau 2 en référence au grade transitoire	2	2	9	1241	09/11/2023

**Article 2**

La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 18 MARS 2024

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
SOVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS  
POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>ÈME</sup> GRADE  
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles r 421-1 à r 421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756